

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE LOGISTIQUE



La logistique est définie par l'Association française de la logistique (AFILOG) comme « l'art et la manière de mettre à disposition un produit donné au bon moment, au bon endroit, au moindre coût et avec la meilleure qualité ».

Ces activités peuvent être réalisées par un prestataire logistique pour le compte d'autrui ou encore être réalisées en compte propre par une entreprise dans le cadre de son processus de production. Cette particularité rend ainsi complexe la définition précise de cette filière. La logistique est néanmoins porteuse de nombreux enjeux, tant en termes de fonctionnalités économiques, d'emplois, que d'empreinte carbone, foncière et paysagère, etc.



L'intégration des activités logistiques dans la stratégie régionale d'aménagement

L'intégration de la logistique et de ses enjeux selon une approche territorialisée est désormais introduite par la loi Climat et résilience, localement au travers du DAACL¹ du SCoT (article L141-6 du Code de l'urbanisme) et régionalement dans le cadre du SRADDET² (L4251-1 du Code général des collectivités territoriales) au travers du Schéma régional de cohérence logistique (SRCL). Défini sous le pilotage de l'Etat et de la Région, ce schéma vise à définir à court, moyen et long terme un cadre à l'implantation et aux développements logistiques. Il intègre dans ses réflexions au travers d'une approche transversale « les flux de marchandises, notamment à destination des centres-villes, de la localisation des principaux axes routiers, du développement du commerce de proximité et du commerce en ligne, de l'insertion paysagère

de ces constructions et de l'utilisation économe des sols naturels, agricoles et forestiers ».

En dépit d'un caractère non opposable du SRCL, tout ou partie de ces mesures peut être transposé dans le fascicule des règles générales du SRADDET, les rendant de facto, prescriptives pour les documents locaux d'urbanisme (lien de compatibilité).



¹ DAACL : Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique.

² SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires.



Structure et objectifs de la démarche normande

Parallèlement au copilotage Etat/Région, le Schéma de cohérence logistique régional normand bénéficie de financements au titre du CPIER de la Vallée de la Seine et inscrit ainsi ses réflexions dans le cadre prospectif et de mise en cohérence des politiques publiques élargi de la Vallée de la Seine.

La Région Normandie a confié la maîtrise d'œuvre du SRCL à la filière logistique normande (Logistique Seine Normandie), avec pour ligne de mire un achèvement à fin 2022. Par essence, LSN œuvre à l'amélioration de la compétitivité des acteurs de la filière et de l'attractivité du territoire normand.

À ce titre, la filière développe notamment des outils d'observation de l'activité logistique incluant un observatoire du foncier logistique. En réponse aux enjeux identifiés d'attractivité d'HAROPA, 1^{er} ensemble portuaire et logistique français, de compétitivité du tissu industriel normand et de maillage territorial et d'accessibilité aux services logistiques, le SRCL poursuit trois objectifs :

- ▶ Penser et sécuriser sur le long terme une offre foncière à vocation logistique coordonnée, complémentaire et adaptée aux besoins des acteurs économiques et territoriaux ;

- ▶ Permettre un développement logistique qui tienne compte des enjeux environnementaux ;
- ▶ Disposer d'une offre foncière qualitative et suffisante au plan quantitatif.





Premiers constats et enjeux dans les territoires

À l'échelle régionale, peut être fait le constat d'une offre conséquente de foncier logistique, bien que celle-ci soit répartie de manière inégale en raison :

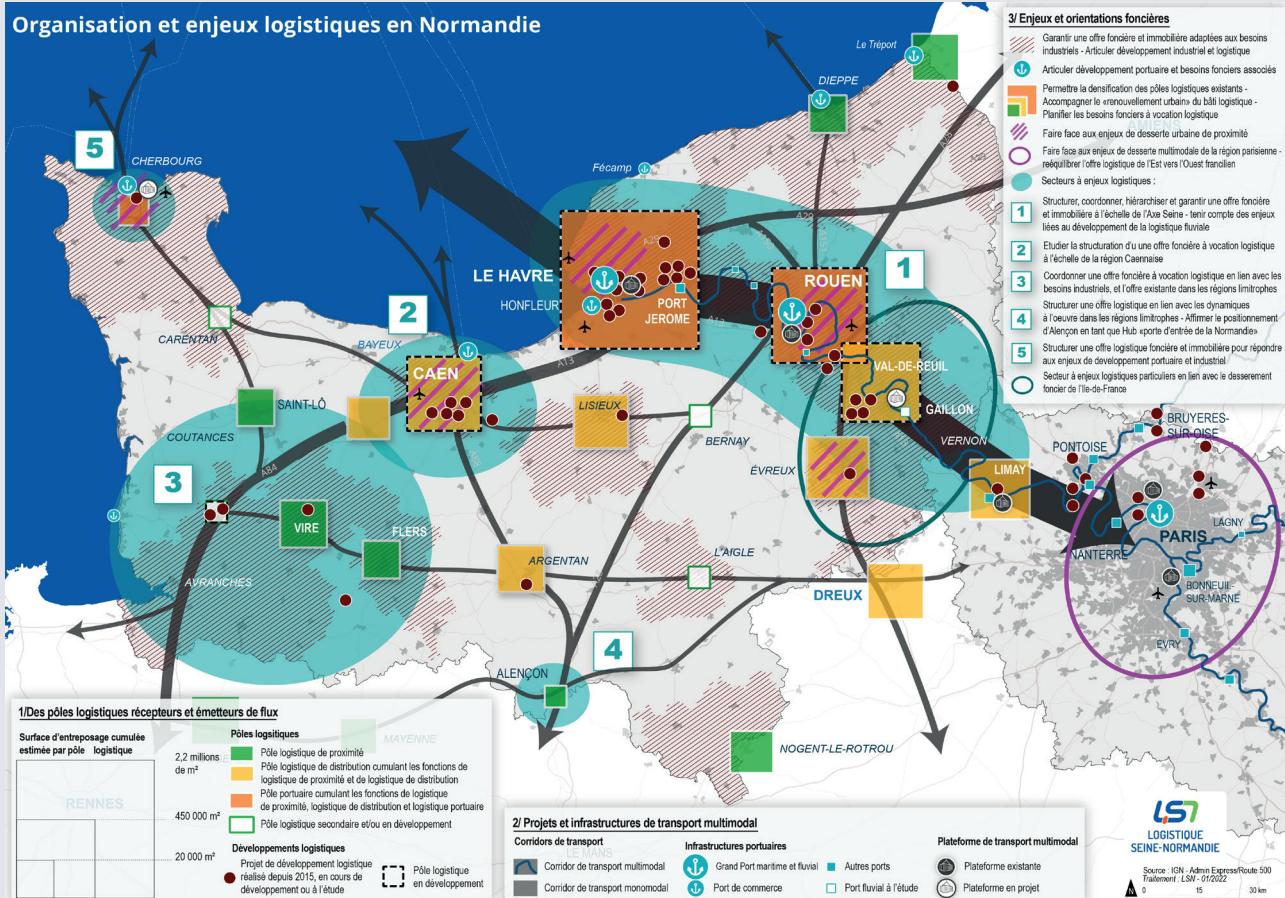
- ▶ **de l'inadéquation de certaines zones** (cf. localisation, taille du parcellaire, etc.) au regard de l'évolution des besoins du marché,
- ▶ **d'un volume foncier important en zone « mixte »,** destiné à accueillir tous types d'activités économiques et pour lequel la vocation logistique n'est pas garantie,
- ▶ **d'enjeux environnementaux forts** sur certains secteurs,
- ▶ **d'enjeux de maîtrise de la consommation foncière** couplés à la perspective du « **zéro artificialisation nette** ».

Parmi les principaux éléments diagnostic, il est à noter :

- ▶ la concentration des emplois et activités logistiques sur les territoires des agglomérations de Caen, Rouen et du Havre ;
- ▶ un dynamisme du secteur transport et logistique sur la période 2010-2020 avec un nombre d'emplois « logistiques » en croissance dans pratiquement tous les EPCI de la Région ;

- ▶ des enjeux logistiques qui concernent, à divers degrés, l'ensemble du territoire normand ;
- ▶ le développement du pôle caennais en particulier sur la logistique de distribution ;
- ▶ l'ouest de la Normandie se distingue par la présence de petits pôles logistiques principalement liés à des activités de logistique industrielle ;
- ▶ l'augmentation du nombre de « petits » projets domestiques d'implantation/développement logistique sur le secteur sud/ouest de la Normandie dans un contexte de tension foncière ;
- ▶ l'évolution des modes de consommation (e-commerce), des normes réglementaires (bâti, ICPE), les enjeux liés à la décarbonation des chaînes logistiques, la croissance du trafic conteneurisé de marchandises, la recherche de compétitivité et les implantations industrielles sont un ensemble de facteurs qui contribuent à accroître la demande en bâti logistique.

La définition du positionnement et des enjeux présents sur le territoire de Caen la mer, tels que définis dans le SRCL apparaît pertinente. Caen est ainsi identifiée comme un **pôle régional structurant**, cumulant des **fonctions logistiques de proximité, de distribution et du dernier kilomètre**.



Pour aller plus loin :

▶ « **Schéma de cohérence logistique régional - Etat d'avancement de la démarche** » - Région Normandie - Logistique Seine Normandie, Mars 2022 : <https://tinyurl.com/28553krw>

▶ « **Planifier les transports et les mobilités dans le SRADDET** » - Cerema, 31/08/2021 : <https://tinyurl.com/28wtr448>

▶ « **« La loi Climat et résilience de 2021 élargit le champ d'action des SCoT et des SRADDET en matière de logistique commerciale »** - Cerema, Février 2021 : <https://tinyurl.com/553j4zvv>

Réalisation : AUCAME

Contact : tristan.capron@aucame.fr

Textes & illustrations : AUCAME (sauf mention contraire)

Mise en page : AUCAME 2022

Agence d'urbanisme de Caen Normandie

21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN

Tel : 02 31 86 94 00 - contact@aucame.fr

www.aucame.fr